



« Fonds d'innovation Présence Educative sur le Net » CRITERES D'ELIGIBILITE ET MODALITES DE SOLLICITATION DU FONDS

Les objectifs du Fonds

Ce Fonds d'Innovation Présence Educative sur le Net (FIPEN) vise à promouvoir, soutenir et développer les projets en direction des jeunes et des familles.

Ces projets auront pour ambition de favoriser et de susciter l'accompagnement éducatif des jeunes et des parents à l'utilisation des outils du Net, notamment en vue de faciliter les échanges au travers d'une appropriation de ces outils par ces publics.

Nature des projets éligibles

Seront éligibles à ce fonds les nouveaux projets ou ceux en fort développement concernant :

- la sensibilisation, le décryptage et l'analyse des sites, des réseaux sociaux et de façon générale leurs usages,
- l'utilisation du Net dans toutes ses dimensions pour appuyer la démarche éducative : outils de communication, d'échange et de partage (création de web radio, de web télé, blog...), espace de déconstruction et de construction de la toile (programmation), lieu de support pour renforcer le travail sur le développement de l'esprit critique et la construction identitaire....
- l'appui et de développement de l'utilisation de l'outil informatique dans toutes ses dimensions,
- les actions collectives portées et partagées par les jeunes, permettant de faire les ponts entre la réalité virtuelle et la rencontre de groupe.

Les structures éligibles

Ce fonds s'adresse prioritairement aux structures soutenues et partenaires de la CAF 67

Les publics cibles

- Les jeunes de 11 à 17 ans
- Les parents

Les critères d'éligibilité

- La place des jeunes et des familles dans le projet
- La pertinence des critères d'évaluation
- La méthodologie et outils pédagogiques utilisés
- Les partenariats développés

Les modalités de réponse

La fiche projet est à retourner à l'une des trois adresses par courriel:

- Fédération des Maisons de la Jeunesse et de la Culture (FDMJC Alsace) :
contact@fdmjc-alsace.fr
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 67) : udaf67@udaf67.fr
- Fédération des centres socio-culturels du Bas-Rhin (FD CSC 67) :
instances.basrhin@centres-sociaux.fr

Dans le cadre de l'élaboration de votre projet, il vous est possible de solliciter l'accompagnement de l'un de ces trois réseaux.

Fréquence de l'appel à projets

Les projets pourront être déposés en continu, tout au long de l'année, jusqu'à épuisement du fonds.

Règles de financement

Le comité de pilotage, constitué de la CAF 67 ; de la FD MJC Alsace ; de l'UDAF 67 et de la FD CSC 67, dispose de la possibilité de financer ou non les projets avec un taux de concours de 80 % maximum des dépenses éligibles.

Le versement de la subvention se fera à réception du bilan, en sachant que le versement d'un acompte à hauteur de 70% est possible sur demande.

Bilan

Les bilans qualitatif et financier seront à transmettre dans les 6 mois suivant la finalisation du projet.

Liste des pièces justificatives à joindre avec la fiche projet

- Le RIB de la structure porteuse
- Pour les structures non soutenues ou financées par la CAF 67, merci de joindre les statuts.
- Dans le cadre de développement de projets existants, le porteur devra transmettre le bilan de l'action réalisée au cours de l'année n-1 et mettre en lumière les axes de développement qui font l'objet de la demande de subvention.